

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

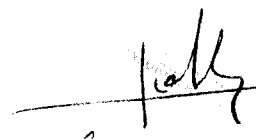
Numéro de gestion : 2023 B 01721

Numéro SIREN : 497 816 397

Nom ou dénomination : SILK HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2023 sous le numéro de dépôt 9531

SILK HOLDING SAS
11 Avenue de Friedland
75008 PARIS



COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe*
- *Détail bilan*
- *Détail Compte de résultat*

DENJEAN & ASSOCIES

35 Avenue Victor Hugo
BP 266
75116 PARIS
01 45 02 20 00

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations	66 573 601		66 573 601	66 573 601	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Total II	66 573 601		66 573 601	66 573 601	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés				
	Autres créances	14 129 138		14 129 138	16 809 537
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	2 946 440		2 946 440	5 404 434	
Charges constatées d'avance (3)					
Total III	17 075 578		17 075 578	22 213 972	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	83 649 180		83 649 180	88 787 573	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

13 794 042

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 27 591 750)	27 591 750	27 591 750
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 800 000	7 800 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	333 766	240 546
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	3 188 918	1 417 730
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 264 102	1 864 408
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	1 724 157	1 724 157	
Total I	41 902 693	40 638 592	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total II			
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	41 734 108	48 128 301
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 378	20 681
	Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	41 746 486	48 148 982
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	83 649 180	88 787 573

(1) Dont à moins d'un an

982 414

584 910

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2021	12
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services					
Chiffre d'affaires NET					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges					0
Autres produits					0
Total des Produits d'exploitation (I)					0
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes *			55 735	34 223	
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements					
Charges sociales					
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements					
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Total des Charges d'exploitation (II)			55 735	34 223	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			55 735	34 223	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)	1 954 004	2 262 862
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	335 870	199 997
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	2 289 874	2 462 860
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	970 037	564 229
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	970 037	564 229
2. Résultat financier (V-VI)	1 319 837	1 898 631
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 264 102	1 864 408
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total VIII		
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	2 289 874	2 462 860
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 025 772	598 452
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 264 102	1 864 408

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

2 289 874 2 459 858
970 037 564 229

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 83 649 179.74 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0Euros et dégageant un bénéfice de 1 264 101.91 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Contexte géopolitique et sanitaire

Il est à noter que l'exercice écoulé s'est déroulé dans le contexte de pandémie nationale et internationale liée au Covid-19. La Société n'a pas été impactée par la crise sanitaire au cours de l'exercice écoulé. En outre, l'exercice écoulé a aussi été marqué par les opérations militaires en Ukraine, qui ont commencé le 24 février 2022. Les sanctions prises contre la Russie par de nombreux Etats ont eu une incidence sur l'économie mondiale. La Société n'a pas été impactée par les opérations militaires au cours de l'exercice écoulé.

Transfert du siège social

En décembre 2022, la société a été transférée au 185 - 189 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En outre, l'exercice ouvert le 1er janvier 2023 se poursuit dans le contexte de pandémie liée au Covid-19 tant au niveau national qu'au niveau international et du conflit russo-ukrainien.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 27/03/2007 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ultérieurs relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédents.

Informations générales complémentaires

A) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

B) Etat des créances et des dettes

Voir tableaux pages suivantes.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

C) Engagement retraite

La société n'employant pas de personnel, aucun engagement de retraite n'a été provisionné.

D) Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice net de 1 264 102 euros.

La variation des capitaux propres au 31 Décembre 2022 s'explique par :

- la formation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2022 de 1 264 102 euros,
- l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2021 de la manière suivantes:
 - 93 220 euros en réserve légale,
 - 1 771 188 euros en report à nouveau,

E) Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6 378 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 6 378 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euro.

F) Disponibilités

Le poste "disponibilités" au bilan comprend le solde de compte bancaire suivant :

- Banque Société Générale pour 2 946 440 euros.

Aucune transaction avec les parties liées n'a été conclue à des conditions anormales de marché.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	66 573 601		
TOTAL	66 573 601		
TOTAL GENERAL	66 573 601		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			66 573 601	
TOTAL			66 573 601	
TOTAL GENERAL			66 573 601	

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	1 724 157				1 724 157
TOTAL	1 724 157				1 724 157
TOTAL GENERAL	1 724 157				1 724 157

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	14 129 138	335 096	13 794 042
TOTAL	14 129 138	335 096	13 794 042

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	12 378	12 378		
Groupe et associés	41 734 108	970 036		40 764 072
TOTAL	41 746 486	982 414		40 764 072

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	2 759 175			2 759 175

Le capital est entièrement libéré.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, sont estimés à leur coût d'acquisition qui correspond au prix d'achat et aux frais accessoires ou à la valeur d'apport. La valeur comptable des principaux actifs immobilisés est comparée à la valeur de marché estimée. Une expertise indépendante sert de référence pour ces actifs immobilisés.

Lorsque la valeur de marché estimée est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Elle est éventuellement complétée par une provision pour risque dans le cas où la valeur d'inventaire serait négative.

Au titre de l'exercice 2022, aucune provision n'a été constatée.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	335 096
Total	335 096

Les autres créances se composent des intérêts courus sur le prêt Ville l'Evêque.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	970 037
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 378
Total	982 415

Les emprunts et dettes financières diverses se composent des intérêts courus sur le compte courant CNP.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés se composent des factures non parvenues.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	38 774 184
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	1 864 408
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	40 638 592
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	40 638 592
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, reserves, report a nouveau	1 864 408
Autres variations	600 306-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	41 902 694
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	1 264 102
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	1 264 102

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	970 037	2 289 874
Dont entreprises liées	970 037	2 289 100

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
CNP ASSURANCES	SA	686618477	4 prom. coeur de ville 92130 ISSY LESMOULINEAUX

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12
AUTRES PARTICIPATIONS	66 573 601	66 573 601
26182000 TITRES DE PARTICIPAT° / AUTRES	64 849 444	64 849 444
26182100 FRAIS D ETABLISSEMENT	1 724 157	1 724 157
Total II	66 573 601	66 573 601
AUTRES CREANCES	14 129 138	16 809 537
40110000 FOURNISSEURS - B&S		6 000
45520000 C/C VILLE L'EVEQUE	13 794 042	16 606 542
45881000 INT COURUS / PRET VILLE L'EVEQ	335 096	196 995
DISPONIBILITES	2 946 440	5 404 434
51220000 BANQUE SOCIETE GENERALE	2 946 440	2 400 543
51230000 SOCIETE GENERALE - CAT		3 003 670
51880000 INTERETS COURUS A RECEVOIR		222
Total III	17 075 578	22 213 972
TOTAL GÉNÉRAL	83 649 180	88 787 573

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12
CAPITAL	27 591 750	27 591 750
10130000 CAPITAL SOUSCRIT-APPELE, VERSE	27 591 750	27 591 750
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	7 800 000	7 800 000
10410000 PRIME D EMISSION	7 800 000	7 800 000
RESERVE LEGALE	333 766	240 546
10610000 RESERVE LEGALE	333 766	240 546
REPORT A NOUVEAU	3 188 918	1 417 730
11000000 REPORT A NOUVEAU (CREDITEUR)	3 188 918	1 417 730
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	1 264 102	1 864 408
PROVISIONS REGLEMENTEES	1 724 157	1 724 157
14500000 AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	1 724 157	1 724 157
Total I	41 902 693	40 638 592
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	41 734 108	48 128 301
45510000 C/C CNP ASSURANCES	40 764 072	47 564 072
45581000 INTERETS COURUS C/C CNP	970 037	564 229
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	12 378	20 681
40810000 FOURNISSEURS - FNP	12 378	20 681
Total IV	41 746 486	48 148 982
TOTAL GÉNÉRAL	83 649 180	88 787 573

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12
Chiffre d'affaires NET		
AUTRES PRODUITS		0
75800000 PRODUIT DE GESTION COURANTE		0
Total des Produits d'exploitation		0
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	55 735	34 223
62262000 HONORAIRES AUDIT	6 367	7 603
62263000 HONORAIRES DIVERS	7 008	1 152
62265000 HONORAIRES DTZ	24 000	24 000
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	200	
62780000 FRAIS BANCAIRES	18 160	1 468
Total des Charges d'exploitation	55 735	34 223
Résultat d'exploitation	55 735	34 223
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	1 954 004	2 262 862
76110000 DIVIDENDES	1 954 004	2 262 862
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	335 870	199 997
76380000 INTERETS / PRET VILLE EVEQUE	335 096	196 995
76810000 PRODUITS FINANCIERS	774	3 002
Total des Produits financiers	2 289 874	2 462 860
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	970 037	564 229
66112000 INTERETS COURUS C/C CNP	970 037	564 229
Total des Charges financières	970 037	564 229
Résultat financier	1 319 837	1 898 631
Résultat courant avant impôts	1 264 102	1 864 408
Total des produits	2 289 874	2 462 860
Total des charges	1 025 772	598 452
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	1 264 102	1 864 408

SILK HOLDING

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'associé unique
SILK HOLDING
185 AVENUE CHARLES DE GAULLE
92200 Neuilly-sur-Seine

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SILK HOLDING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Les notes « A/ Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements » de la partie « Règles et méthode comptables » et « Titres immobilisés » de la partie « Complément d'informations relatif au Bilan » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables suivies par votre société, pour la valorisation des titres de participations et des autres titres immobilisés, ainsi que leurs modalités de dépréciation. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

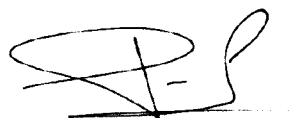
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 mars 2023

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Laurent Daniel

SILK HOLDING

Société par actions simplifiée au capital social de 27.591.750 euros
Siège social : 185-189, Avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine
497 816 397 R.C.S Nanterre
(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente mars,
A 10 heures,
Au siège social,

La société « CNP ASSURANCES », société anonyme au capital de 686.618.477 euros, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 4, Promenade Cœur de Ville – 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 341 737 062, représentée par Madame Virginie TANT, dûment habilitée à cet effet,

Associé détenant les 2.759.175 actions ordinaires composant le capital (l'« Associé Unique »),

En présence de la société « DTZ INVESTORS FRANCE », Présidente non associée de la Société,

La société « PricewaterhouseCoopers Audit », Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

I – A PREABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé, lequel mentionne les impacts éventuels liés au conflit russo-ukrainien, ont été établis par la société « DTZ INVESTORS FRANCE », société exerçant les fonctions de Président de la Société.

Le rapport de gestion, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et tout autre document requis par la loi et les règlements, ainsi que les statuts ont été communiqués et tenus à la disposition de l'Associé Unique et du Commissaire aux comptes dans les délais requis.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Lecture des rapports du Président et du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation desdits comptes et desdits rapports ; Quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et décision à cet égard ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les termes desdits rapports et les comptes de cet exercice tels qu'ils ont présentés et qui font

ressortir un bénéfice de 1.264.102 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associé Unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique approuve la proposition du Président et décide, après avoir constaté l'existence d'un bénéfice distribuable de 4.389.815 euros, d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 1.264.102 euros comme suit :

- à la dotation du compte « Réserve légale » pour63.205 euros
(qui s'élèverait, après dotation, à 396.971 euros)
- le solde à titre de dividendes aux associés pour1.200.897 euros

Soit : 1.264.102 euros

Le dividende par action s'élèvera à 0,44 euro et sera mis en paiement dans les délais légaux.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice	Montant des dividendes distribués (en €)	Montant éligible à l'abattement de 40 % (en €)	Montant non éligible à l'abattement de 40% (en €)
Du 01/01/2021 au 31/12/2021	0 €	0 €	0 €
Du 01/01/2020 au 31/12/2020	0 €	0 €	0 €
Du 01/01/2019 au 31/12/2019	1.241.629 €	0 €	1.241.629 €

TROISIEME DECISION

Conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, l'Associé Unique prend acte qu'une nouvelle convention visée à l'article L. 227-10 précité a été conclue au cours de l'exercice écoulé :

- **Avec la société « DTZ INVESTORS FRANCE », société exerçant les fonctions de Président de la Société :**

- le contrat cadre entre la société « DTZ INVESTORS FRANCE » et la société « CNP ASSURANCES » a été renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée expirant le 31 décembre 2027. La Société a ainsi renouvelé son mandat d'adhésion audit contrat.

L'Associé Unique prend acte que des conventions conclues sous un exercice antérieur se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé :

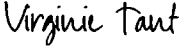
- une convention de compte-courant d'associé conclue avec la société « CNP ASSURANCES » : à la clôture de l'exercice écoulé, le compte-courant d'associé de la société « CNP ASSURANCES » s'élevait dans les comptes de la Société à la somme de 40.764.072 euros en principal ; les intérêts courus au titre de l'exercice écoulé s'élèvent à la somme de 970.037 euros.
- une convention d'asset management avec la société « DTZ INVESTORS FRANCE » : la Société a versé à la société « DTZ INVESTORS FRANCE » une somme de 24.000 euros pour les prestations précitées au cours de l'exercice écoulé.
- une convention d'avance en compte-courant d'associé conclue avec la société « 13/15 VILLE L'EVÊQUE » : la Société a consenti, le 3 décembre 2015, à la société « 13/15 VILLE L'EVEQUE » une avance en compte-courant d'un montant de 53.590.412,22 euros rémunérée au taux légal pour une durée de 15 ans. Par un avenant de décembre 2017 avec prise d'effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017, le montant de l'avance en compte-courant consentie par la Société a été augmenté pour être porté à 21.000.765,63 euros. Les autres conditions de la convention d'avance en compte-courant d'associé en date du 3 décembre 2015 n'ont pas été modifiées.

A la clôture de l'exercice écoulé, le montant de l'avance en compte-courant de la Société dans les comptes de la société « 13/15 VILLE L'EVEQUE » s'élevait à la somme de 13.794.042 euros en principal ; les intérêts courus au titre de l'exercice écoulé s'élèvent à la somme de 335.096 euros.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

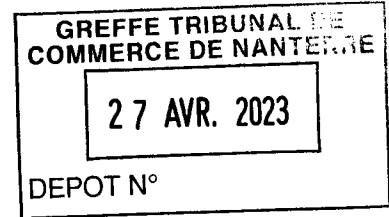
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.

DocuSigned by:

AB2E033415A0475

Associé Unique

Société « CNP ASSURANCES »

Représenté par Mme Virginie TANT



Greffe du Tribunal de Commerce
Registre du Commerce et des Sociétés
4 rue Pablo Neruda
3^{ème} étage
92000 NANTERRE

Paris, le : 28 avril 2023

Réf : APF33914/SO
Affaire : SILK HOLDING
Formalité : Dépôt des comptes 31.12.2022

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint aux fins de dépôt des comptes :

- PV d'AG
- Comptes annuels
- Rapport du Commissaire aux comptes

En outre, les frais afférents à ces formalités sont à imputer sur notre compte 2.

Vous remerciant par avance de vos diligences,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre parfaite considération.

Shanone **OU-TA-LONG**
01.42.60.73.55
s.ou-ta-long@affiches-parisiennes.com